

RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNÉE 2024



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

Table des matières

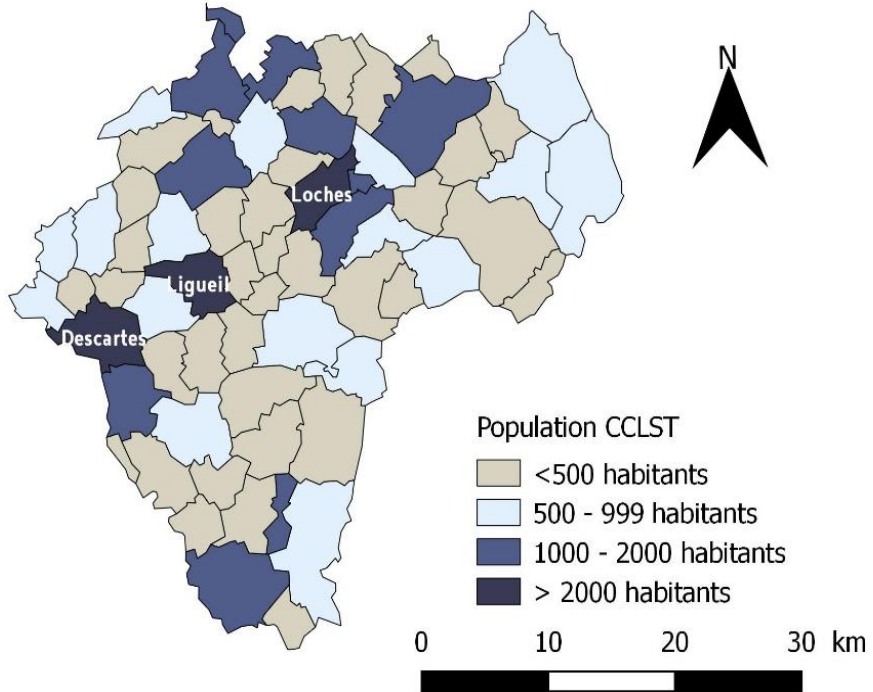
Présentation du territoire	3
Chapitre 1 – Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	4
Chapitre 2 – Faits marquants 2024	6
Chapitre 3 – L’organisation interne.....	8
Chapitre 4 – La collecte en porte à porte	9
Organisation de la collecte	9
La collecte en régie	10
La collecte en prestation.....	11
Résultats 2024 des collectes en porte à porte.....	12
Répartition des matériaux collectés	13
La vente des contenants de pré-collecte	14
Chapitre 5 – La collecte en points d’apport volontaire	15
Organisation de la collecte en points d’apport volontaire	15
Résultats 2024 des collectes en PAV	15
Chapitre 6 – La collecte en déchèterie	17
L’organisation des déchèteries	17
Les horaires d’ouvertures	18
Les déchets acceptés	19
Résultats 2024 des collectes en déchèteries	20
Fréquentations	20
Évolution des tonnages	21
Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne	22
Chapitre 7 - Le traitement des déchets	23
Localisation des unités de traitement.....	23
Nature des traitements.....	23
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	23
Chapitre 8 - Budgets et coût du service	24
Les dépenses de fonctionnement.....	24
Liste des contrats et conventions passés par la collectivité	25
Les recettes de fonctionnement	25
La section d’investissement.....	26
Dépenses d’investissement du budget de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.....	26
Recettes d’investissement du budget de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères	26
Chapitre 9 – Suivis des sites d’enfouissement	27
Le site de La Celle-Guenand.....	27
Le site de Chanceaux-près-Loches	27
Chapitre 10 – Projets 2025	29
Prévention des déchets	29
Collecte	29
Déchèteries	29

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2024 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 28 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 52 181 habitants, la population du territoire est en légère hausse sur un an (52 126 en 2023).



Répartition de la population (source : INSEE au 1 ^{er} janvier 2024)			
Nombre d'habitants (= population totale)	Nombre de ménages	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
52 181 (vs 52 126 en 2023)	23 933	1 809,5	28,04

NB : La population prise en compte inclura désormais les habitants non sédentaires présents sur la commune. En effet, ils produisent également des déchets concernés par la collecte et utilisent les déchèteries du territoire.

Chapitre 1 – Prévention des déchets ménagers et assimilés.

2024 est la première année de l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les usagers de leur territoire (loi AGEC). De plus, l'accent a été mis sur les missions du pôle prévention qui a réalisé de nombreuses animations permettant de sensibiliser 2 262 personnes sur les thématiques de la réduction des déchets et de la valorisation des déchets.

- Le déploiement du tri à la source des biodéchets :

L'année 2024 marque l'entrée en vigueur de l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leurs usagers (loi AGEC). Dans ce cadre, la Communauté de Communes a opté pour la mise en place de trois solutions complémentaires :

- **Composteurs individuels**

503 composteurs ont été vendus aux particuliers. À partir de novembre 2024, deux sessions d'initiations grand public ont été organisées. Elles ont permis aux participants de bénéficier d'une réduction de 10 € sur leur facture et de repartir avec leur matériel (composteurs ou accessoires).

- **Points d'apport volontaire**

22 points de collecte des biodéchets ont été installés dans les trois communes les plus urbanisées : Descartes (7), Ligueil (4) et Loches (11). Des permanences et inaugurations ont permis de sensibiliser 230 usagers.

Par ailleurs, 43 professionnels ont été rencontrés et équipés de bio-seaux pour participer à ce dispositif. Depuis leur mise en place en mai 2024, plus de 300 utilisateurs ont été référencés et 18 tonnes de biodéchets ont été collectées.

- **Compostage partagé**

40 sites de compostage collectif ont été déployés sur 27 communes, impliquant 213 utilisateurs et permettant de détourner plus de 5 tonnes de déchets alimentaires (estimation).

- Les événements grand public

Les enjeux liés à la gestion des déchets étant prioritaires à l'échelle nationale, européenne et mondiale, le pôle prévention a organisé plusieurs actions en lien avec les temps forts annuels :

- **Quinzaine du compostage**

Avec l'appui du pôle déchèterie, des opérations de broyage de végétaux ont été menées sur les déchèteries de Nouans-les-Fontaines, Genillé, Bossay-sur-Claise et Le Grand-Pressigny. Ces actions ont permis de sensibiliser 36 personnes et de broyer 26 m³ de végétaux.

En parallèle, une distribution de compost a eu lieu sur les déchèteries de Loches et Descartes, ainsi que deux opérations de sensibilisation sur la pratique du compostage : l'une sur le marché d'Yzeures-sur-Creuse (30 personnes sensibilisées), l'autre lors de « Loches en fête » (283 personnes sensibilisées).

- **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**

Le thème 2024, « Manger mieux, gaspiller moins », a été décliné sur le marché de Loches par une distribution de soupes confectionnées à partir d'invendus locaux et grâce à un vélo-mixeur fabriqué à partir d'équipements récupérés en déchèterie. Cette animation a permis de sensibiliser 47 personnes.

En complément, une opération de broyage a été reconduite sur trois déchèteries (Nouans-

les-Fontaines, Genillé et Descartes), rassemblant 92 utilisateurs et permettant de brayer 100 m³ de végétaux.

- **Événements locaux**

Le pôle prévention a également participé à des événements du territoire tels que le Rallye du patrimoine à Loches, le Label 'Eau à Azay-sur-Indre, le Comice Agricole à Preuilly-sur-Claise, les Mercredis de l'été de Descartes, ainsi que divers marchés. Ces actions ont permis de sensibiliser 626 usagers aux enjeux du tri, du compostage et de la réduction des déchets, notamment par le biais des p'tites recettes.

- **Sensibilisation des professionnels**

Des animations ont été organisées auprès de professionnels du territoire, permettant de sensibiliser 225 personnes aux gestes de tri et à la pratique du compostage.

- La sensibilisation en milieu scolaire et dans les structures jeunes

Les établissements scolaires sont une cible prioritaire du pôle prévention. En 2024, 802 élèves (31 interventions en classe et un forum) ont bénéficié d'animations sur le tri, le compostage ou la réduction des déchets :

- 18 classes ont été sensibilisées au tri et au recyclage,
- 11 à la pratique du compostage,
- 2 à la réduction des déchets.
- 89 élèves (toutes classes confondues) ont été sensibilisés lors du forum des métiers du collège de Montrésor

Les adultes encadrants (enseignants et personnels de cantine) ont également été impliqués, avec 48 personnes sensibilisées. En complément, des interventions ont été menées dans 3 structures accueillant enfants et adolescents, touchant ainsi 43 jeunes.

- La sensibilisation des gens du voyage

Les animateurs du tri et de la prévention ont réalisé 4 animations spécifiques à destination de la communauté des gens du voyage, permettant de sensibiliser 80 personnes aux bons gestes de tri.

- PLPDMA départemental

L'année 2024 a également été marquée par la co-construction du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) départemental, piloté par le syndicat Touraine Propre, auquel Loches Sud Touraine est adhérente.

Ce plan vise une réduction des déchets de 16 % d'ici 2030, soit une baisse 85 kg par habitant. Il est structuré en 6 axes et 39 fiches actions. Une concertation départementale s'est tenue du 15 mai au 14 juillet 2024, recueillant plus de 52 contributions en ligne. Des réunions publiques et des tables rondes ont été organisées, notamment sur le marché de Loches, où 42 retours d'usagers ont été collectés.

- Communication :

Des messages de préventions et d'informations ainsi que les actions menées par le service prévention ont été relayés auprès du grand public via les canaux numériques et le magazine de la collectivité :

Canaux numériques	Canaux classiques
Le site internet	Le journal « en commun »
La newsletter « La Quinzaine ! »	Les organes d'information locaux et communaux
La page Facebook	La Nouvelle République
Le compte Instagram	Loches actualités
Les mails aux communes	Bulletins municipaux
Les pages Facebook et les sites internet des communes	Panneaux d'affichages lumineux Panneau Pocket

Chapitre 2 – Faits marquants 2024

Déploiement du tri à la source des biodéchets

Afin de se pérenniser l'obligation du tri à la source des biodéchets, prévu par la loi AGECE, l'année 2024 a été rythmée par le déploiement des 3 solutions de tri à la source des biodéchets : la poursuite de vente des composteurs individuels, l'installation d'au moins 1 site de compostage partagé par commune et la mise en place d'une collecte des biodéchets sur les communes les plus denses du territoire, soit Ligueil, Loches et Descartes.

Ce déploiement devrait s'achever fin 2025 avant une année 2026 de bilan et de réorientations/adaptations le cas échéant.

Points de regroupement et circuits de collecte en régie

Un travail a été effectué pour recenser les points noirs de collecte sur plusieurs communes du sud et nord du territoire afin d'identifier les situations dangereuses et les améliorations à y apporter.

Grâce à un travail collaboratif avec les communes, des corrections et optimisations ont pu être apportées dans l'année

Par ailleurs, certains circuits de collecte ont été optimisés par la mise en place de points de regroupement permettant une sensible diminution des kilomètres réalisés sur le secteur sud par la régie.

A noter que le système de trémies de chargement des déchets valorisables a été mis en service sur le site de La Celle-Guenand pour améliorer le chargement des emballages ménagers d'un point de vue temps agent et pénibilité du travail.

Sinistres véhicules :

L'année 2024 a notamment été marquée par plusieurs sinistres successifs impliquant les véhicules de collecte, avec des délais de réparations parfois longs. Le camion livré en juillet 2023 a été victime d'une importante sortie de route avec des blessures corporelles somme toute légères, mais qui a abouti à la mise hors service du véhicule.

Un autre véhicule a été endommagé par un choc avec un tracteur agricole générant un arrêt d'utilisation de plusieurs mois.

Ce contexte a nécessité d'adapter quasiment quotidiennement les tournées de collecte et le temps de travail des agents, afin d'assurer la continuité de service. Finalement, une seule collecte a partiellement été annulée.

Déchèteries :

Un appel d'offre a été mené pour renouveler les prestations de collecte et traitement des déchets collectés en déchèteries. La mise en place aura lieu au 1^{er} janvier 2025

Centre de tri interdépartemental

À la suite de sa mise en route en octobre 2023, le centre de tri de Parçay-Meslay, conçu pour une capacité de tri prévisionnelle de 53000 tonnes, Tri Val de Loir(e), a été opérationnel pour la première année complète en triant 56 233 tonnes sur l'année 2024.

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine est actionnaire à hauteur de 6% du capital. Ce centre de tri de dernière génération permet un tri optimal des emballages et ainsi une optimisation des recettes de revente.

Coopération avec d'autres structures

La collectivité est adhérente au syndicat Touraine Propre.

Par suite de l'étude visant à déterminer le ou les scénarii à mettre en œuvre pour palier à la fermeture programmée à court terme des divers centres de traitement des ordures ménagères départementaux, Touraine Propre a entrepris au cours du premier semestre 2023, pour le compte de ses collectivités dont Loches Sud Touraine, l'établissement d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce plan a été mis en œuvre à l'automne 2023, après la concertation départementale menée sous l'égide la commission Nationale de Débat Public.

En 2024, ce plan d'action prévu sur les six prochaines années, afin d'atteindre notamment les objectifs de réduction des déchets fixés par le SRADDET (soit -16% par rapport à 2022), a été communiqué aux élus et parties prenantes. Loches Sud Touraine a commencé à le déployer sur un projet à l'échelle territoriale.

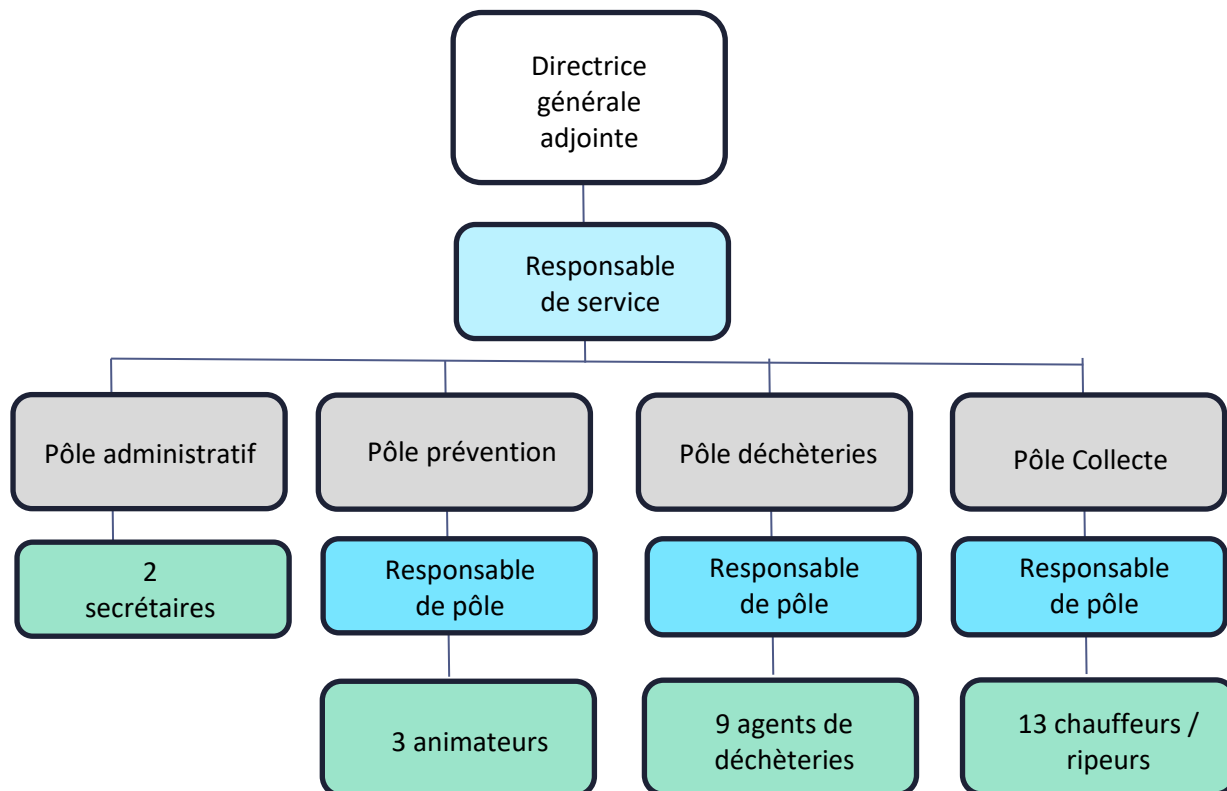
Par ailleurs, Loches Sud Touraine, membre d'un groupement de commande avec 3 autres EPCI que sont : CC Chinon Vienne et Loire, CC Touraine Vallée de l'Indre et CC Touraine Val de Vienne, porte la reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique de Saint-Benoit-la-Forêt, qui est désormais vétuste.

Le rendu de l'étude de faisabilité a été présenté en 2024 aux élus qui ont décidé de poursuivre le projet.

Aussi, au cours de l'année 2024, Tours métropole a désiré rejoindre le groupement en passant d'une capacité de 40 000 à 60 000 tonnes. Cette nouvelle usine devrait à moyen terme (2030/2032) valoriser les ordures ménagères des 5 EPCI sous forme de chaleur et/ou électricité.

Chapitre 3 – L'organisation interne

Le service déchets ménagers est intégré dans la direction de l'Environnement. Il est constitué de 31 agents.



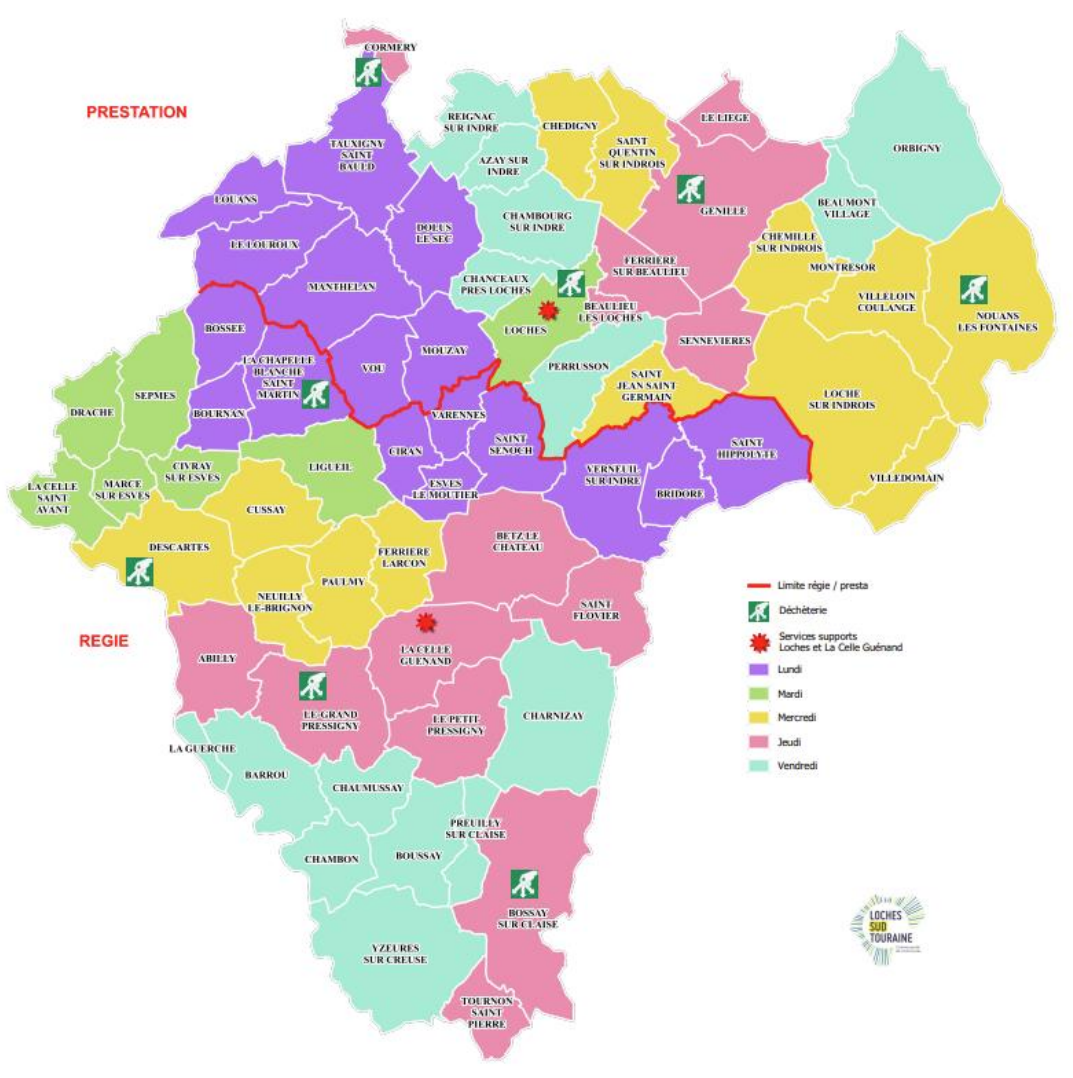
L'année 2024 a été marquée par plusieurs évènements marquants :

- Le pôle prévention a évolué avec un remplacement à la suite du départ d'un agent.
- Pour la collecte, l'absentéisme a été fort et le recrutement s'est avéré difficile. Il y a eu des sinistres véhicules significatifs impactant fortement le service.
- Pour le pôle déchèteries, de nombreux arrêts successifs d'agents, pour certains longs, ont nécessité le recours à des intérimaires au-delà des prévisions et une mobilisation volontaire des agents au sein du service pour garantir la continuité du service.
- Une agente administrative a été embauchée à la suite du départ à la retraite de l'agente en place.
- Un responsable de service a été recruté et a pris son poste en novembre 2024, poste resté vacant faute de candidats depuis 2021.

Chapitre 4 – La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition entre la régie et la prestation est la suivante :



La collecte en régie

La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte de 21 m³ bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin le lundi.

Les jours de collecte sont les suivants :

JOUR	CIRCUIT A (1 chauffeur, 1 ripeur)	CIRCUIT B (1 chauffeur, 2 ripeurs)	CIRCUIT C (1 chauffeur, 2 ripeurs)
LUNDI	Bournan, Bossée, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Verneuil-sur-Indre, Bridoré Saint-Hippolyte	Saint-Senoche, Varennes, Esves-le-Moutier, Ciran
MARDI	Sepmes, Marcé-sur-Esves, Civray- sur-Esves	La Celle-Saint-Avant, Draché	Ligueil
MERCREDI	Paulmy, Cussay, Neuilly-le- Brignon, Ferrière-Larçon	Descartes (centre)	Descartes (les écarts), Balesmes
JEUDI	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur- Claise	Abilly, Le Grand- Pressigny	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Le Petit Pressigny
VENDREDI	Chambon, Barrou, Boussay, Chaumussay, La Guerche	Preuilley-sur-Claise, Charnizay	Yzeures-sur-Creuse

En 2024, la collecte en porte à porte pour la collecte en régie a représenté :

- 3 811 tonnes d'ordures ménagères (contre 3 920 tonnes en 2023)
- 897 tonnes d'emballages (contre 835 tonnes en 2023)
- 95 568 km parcourus (contre 101 616 km en 2023).

La collecte en prestation

La collecte en prestation s'organise avec 4 bennes de 26T bi-compartmentées, 2 bennes de 19T mono-compartmentées et 1 micro-benne de 3,5T permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Le prestataire assure également une collecte spécifique des DNDAE le vendredi dans le centre-ville et les zones d'activités de la commune de Loches, ainsi qu'une collecte supplémentaire le lundi, avec une micro-benne de 3,5 tonnes, du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

Les jours de collecte sont les suivants :

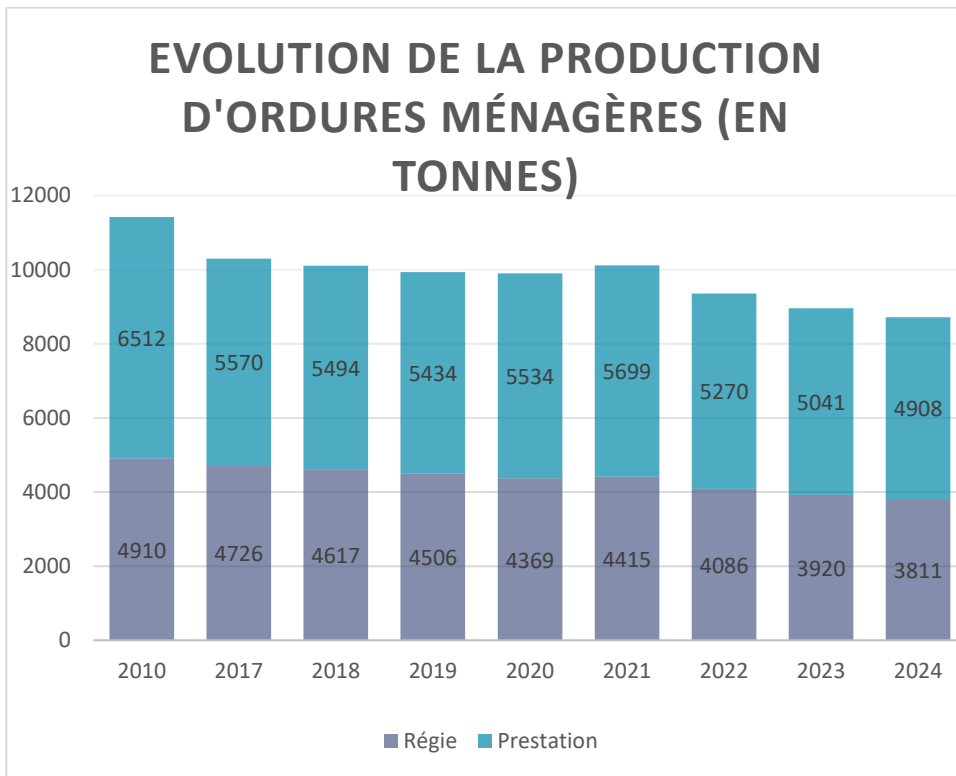
JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Circuit 1 : Louans, Dolus-le-Sec (30 %), Le Louroux Circuit 2 : Manthelan	Circuit 1 : Tauxigny-Saint-Bauld Circuit 2 : Vou, Mouzay, Dolus-le-Sec (70 %)
MARDI	Loches : deux secteurs en 26T bi-compartmentés, secteur 19T mono-compartmenté, secteur micro-benne	Loches : secteur en 26T bi-compartmentés
MERCREDI	Circuit 1 : Chédigny, St-Quentin-sur-Indrois Circuit 2 : Nouans-les-Fontaines, Villeloin-Coulangé	Circuit 1 : Chemillé-sur-Indrois, Montrésor, St-Jean-St-Germain Circuit 2 : Marché de Loches, Villedômain, Loché-sur-Indrois,
JEUDI	Circuit 1 : Cormery Circuit 2 : Le Liège, Genillé (60 %) Circuit 3 (3,5T) : Cormery, Beaulieu-Lès-Loches, Marché de Cormery	Circuit 1 : Beaulieu-Lès-Loches, Sennevières Circuit 2 : Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé (40%), Sennevières
VENDREDI	Circuit 1 : Perrusson, Azay-sur-Indre Circuit 2 : Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre	Circuit 1 : Orbigny, Beaumont-Village Circuit 2 : Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Azay-sur-Indre
Nuit de jeudi à vendredi	Tournée DNDAE* et cartons professionnels de la commune de Loches	
SAMEDI		Marché de Loches

*DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

En 2024, la collecte en porte à porte effectuée par le prestataire a représenté :

- 4 925 tonnes d'ordures ménagères (contre 5 041 tonnes en 2023)
- 1 243 tonnes d'emballages (contre 1 083 TONNES en 2023)
- 294 tonnes de déchets d'activités économiques (contre 304 tonnes en 2023)
- 37 tonnes de cartons d'activités économiques (contre 36 tonnes en 2023)
- 120 042 km parcourus (contre 115 954 km en 2023)

Résultats 2024 des collectes en porte à porte



La quantité de déchets par habitants en 2024.

Ordures ménagères résiduelles

8 719 tonnes (-2,7% par rapport à 2023)

Soit 167,09 kg/habitant/an

Moyenne France rurale : 168 kg/hab/an

Emballages ménagers

2133 tonnes (+11.23% par rapport à 2023).

Soit 41,99 kg/habitant/an

Moyenne France rurale : 43 kg/hab/an

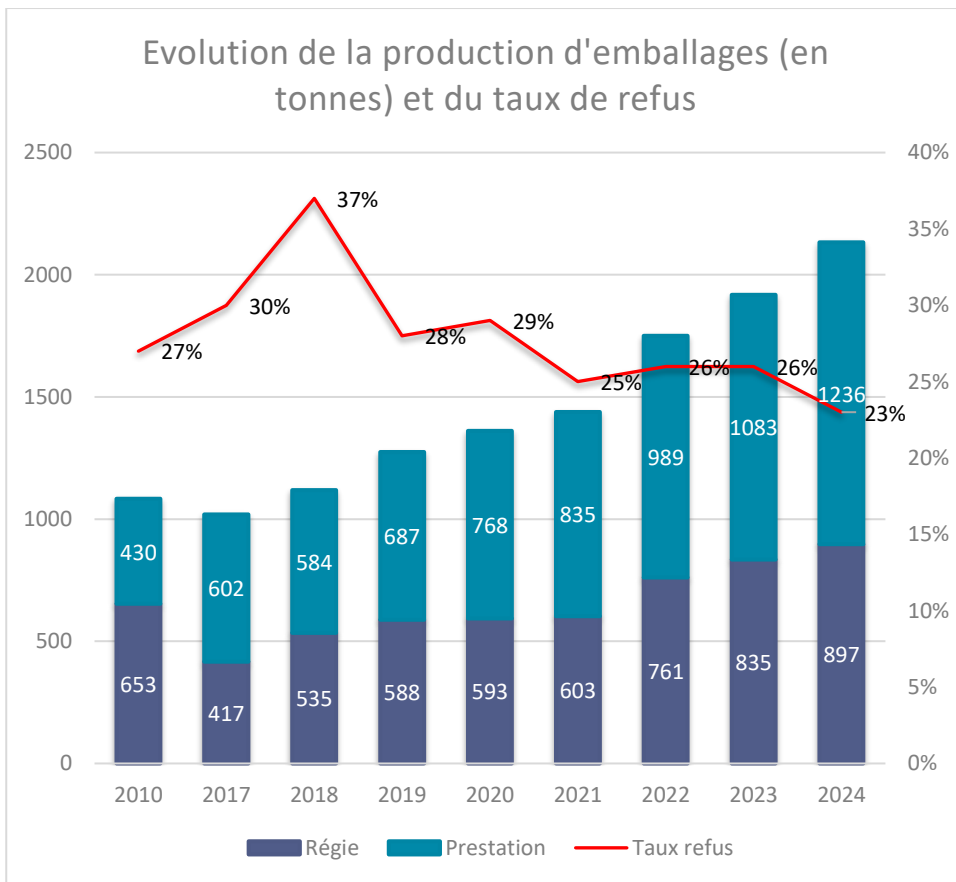
Moyenne centre val de Loire : 60.5 kg/hab/an.

Point positif : Il y a eu un bon transfert des ordures ménagères vers les emballages ménagers.

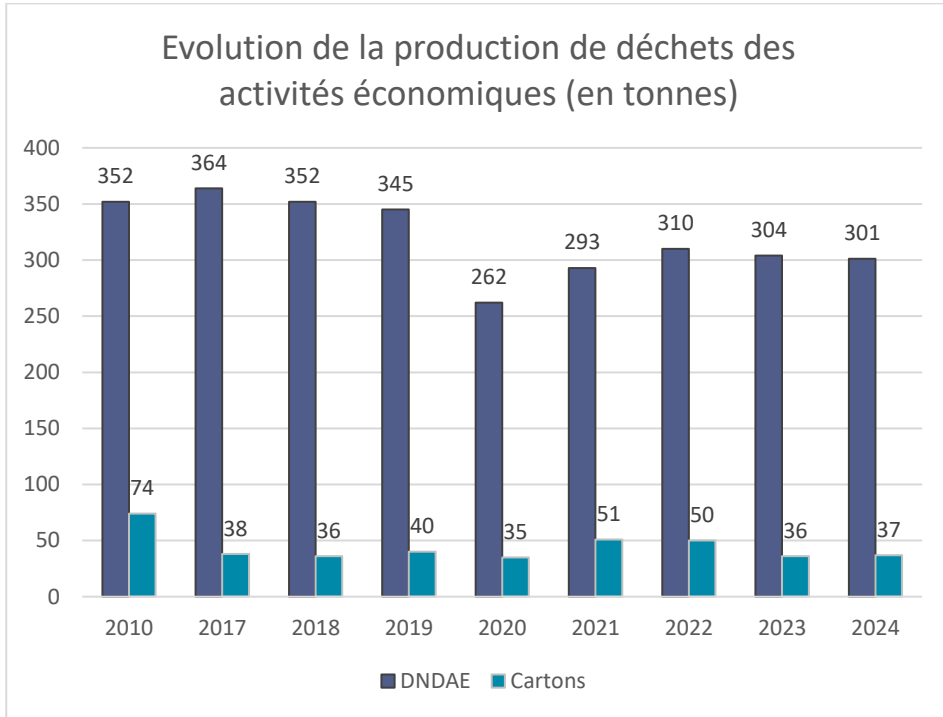
Point négatif : La quantité globale de déchets produits ne tend pas significativement vers une baisse.

Pour s'impliquer dans les enjeux environnementaux et financiers, la prévention reste la priorité. Avec le soutien de Touraine propre, nous avons pour ambition de mieux accompagner les usagers dans l'intégration du concept des 5 R sur le territoire.

- Renoncer
- Réduire
- Réutiliser
- Recycler
- Rendre à la terre



La collecte des activités économiques

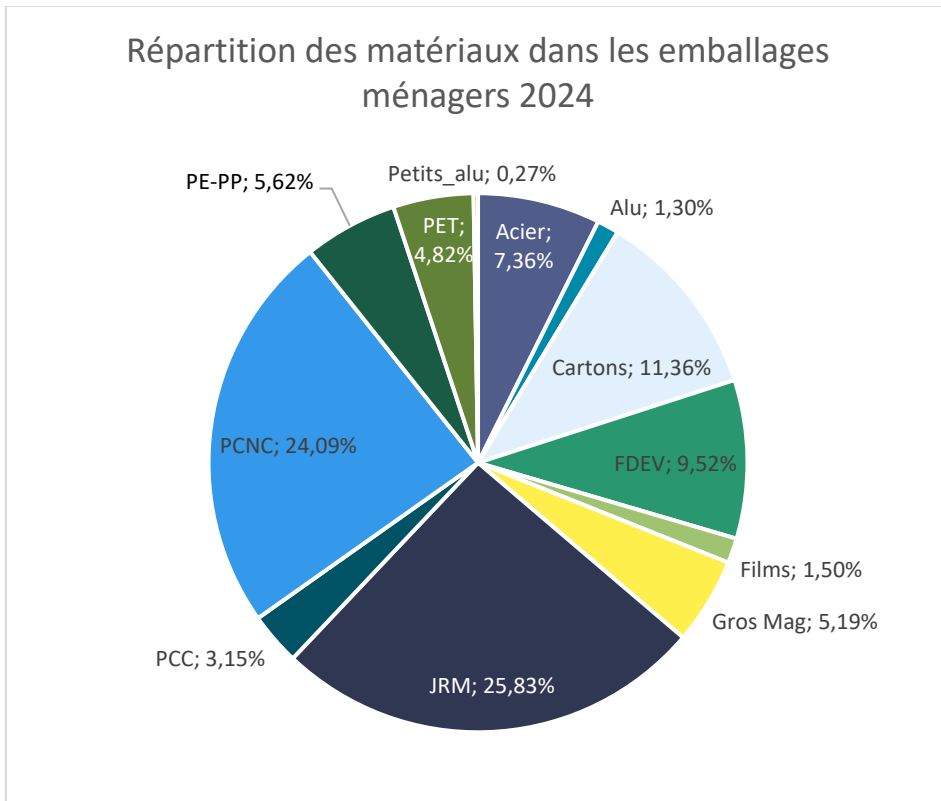


la collecte des déchets d'activités économiques, est réalisée uniquement sur la commune de Loches de façon hebdomadaire. Sur l'année 2024, elle a totalisé 301 tonnes de déchets assimilés (-1 % par rapport à 2023) et 37 tonnes de cartons (-2,7% par rapport à 2023).

On note que les tonnages des DNDAAE restent sensiblement stables depuis 2022. Pour ce qui est des tonnages des cartons, la tendance est à la baisse, en partie grâce à certaines entreprises faisant désormais appel à des prestataires extérieurs

Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2024, en sortie du centre de tri, est la suivante :



- Acier** : boîtes de conserve, aérosols, canettes
- Aluminium** : boîtes de conserve, aérosols, canettes
- Cartons** : boîtes en carton et suremballages
- PCC (Papiers cartons complexes)** : briques de lait et de jus de fruits
- PCNC (Papiers cartons non complexes)** : Cartons cartonnettes d'emballages
- Plastiques** : bouteilles et flacons en plastique en PET clair, PET foncé ou PEHD
- Plastiques** : barquettes, pots en PE ou PP
- GM** : papiers et cartons mélangés dont l'un des côtés est compris entre 5cm – 15cm.
- Flux dév.** : les pots de yaourts en PS et PET, les barquettes en PET, les bouteilles en PS, PET foncé et opaque
- Film PE** : films plastiques en PE

Depuis l'extension des consignes de tri, des nouvelles matières sont expédiées pour valorisation et/ou rachat. En 2024, les emballages sont triés et expédiés à 100% par le centre de tri de Tri Val de Loir(e).

La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel.

Le bilan de l'année 2024 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la Communauté de communes (en €)
	OM ¹	EMB ²				
2024	1165	1322	503	95 842,96	68 352,00	27 490,96
2023	767	1075	394	89 479,81	63 811,00	25 668,81
2022	1000	1915	343	82 892,00	53 545,00	29 347,00
2021	948	1095	293	86 746,75	50 780,00	35 966,75
2020	878	979	248	84 089,64	45 925,00	38 164,64
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37
2018	1129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41
2009 à 2016	2166	2263	1513	222 014,72	126 600,00	95 414,72

¹ Ordures Ménagères ² Emballages

En 2024, les ventes de bacs d'ordures ménagères (OM) ont augmenté de 52 % et les ventes de bacs jaunes (Emballages) de 23% par rapport à l'année 2023.

Quant à la vente de composteurs, celle-ci a augmenté de 28 % par rapport à 2023.

L'ensemble des bacs et des composteurs sont stockés à La Celle-Guenand avant d'être livrés aux 67 communes du territoire par les agents de la Régie. Ainsi, l'utilisateur ayant passé commande est contacté par la mairie de sa commune afin de récupérer son ou ses équipements.

Par ailleurs, lorsque des bacs d'utilisateurs nécessitent une réparation (changement de couvercle, de roues, etc.), ce sont les agents de la Régie qui se rendent au domicile des personnes concernées, sur l'ensemble du territoire. Cette réparation est prise en charge, si et seulement si, il s'agit d'un bac vendu par la collectivité (homologué) et que celui-ci à moins de 5 ans.

Chapitre 5 – La collecte en points d’apport volontaire

Organisation de la collecte en points d’apport volontaire

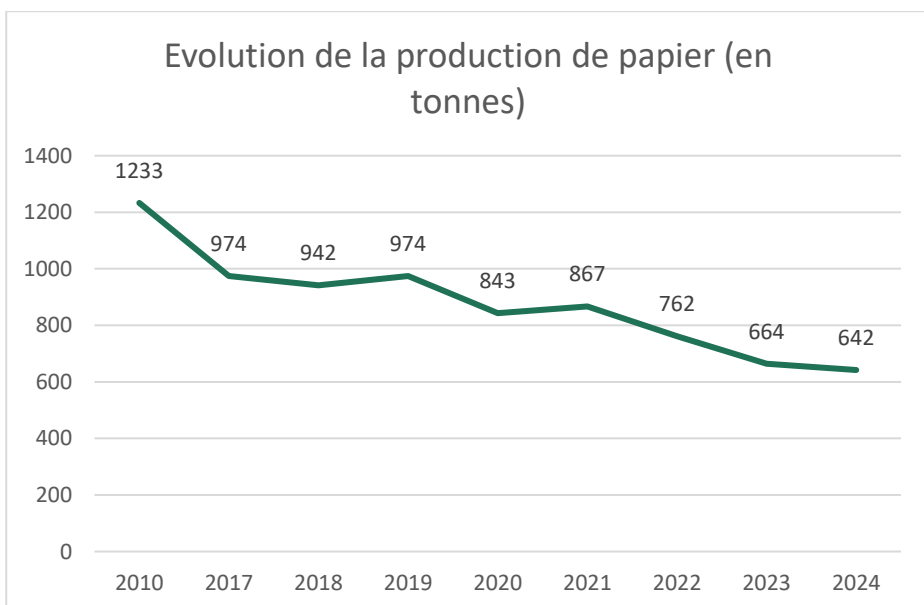
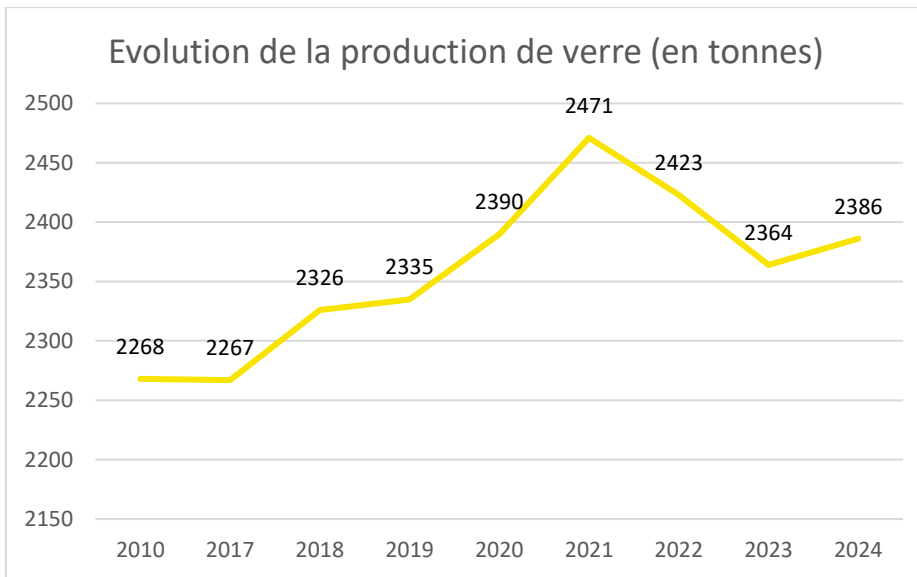
Depuis le 1^{er} janvier 2020, l’organisation de la collecte des Points d’Apports Volontaires (PAV) est effectuée en régie sur l’ensemble du territoire.

Les PAV sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l’ensemble du territoire. Le ramassage s’effectue en C0.5 avec un camion de 26 tonnes équipé d’une grue auxiliaire.

En 2024, le parc de PAV est composé de 236 colonnes à verre et 190 colonnes à papier réparties sur l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Résultats 2024 des collectes en PAV

La collecte du verre et du papier



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2024

Verre

2 386 tonnes contre 2364 en 2023
soit une hausse de 1 % rapport à 2023.

45,73 KG / HABITANT EN 2024

CONTRE 45.35 KG/HABITANT EN 2023

Moyenne France rurale : 43 kg/hab/an

Papiers et journaux

642 tonnes contre 664 en 2023

Soit une baisse de 3.3 %

12,3 KG / HABITANT EN 2024
CONTRE 12.74 KG/HABITANT EN 2023

Moyenne centre val de Loire : 15 kg/hab/an

CHIFFRES NATIONAUX
TERRITOIRE RURAL - ADEME

Collecte du textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie sont installés sur le territoire. La collecte est effectuée par différents prestataires pour le compte de l'éco-organisme Re Fashion (anciennement Eco-TLC) en charge du recyclage des textiles.

Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2023
50	210,72	+ 57 %

En 2024, les performances de textiles sont de 4,16 kg / habitant.

En 2024, à l'échelle nationale re-Fashion annonce avoir collecté 283 560 tonnes soit 4,17 kg/habitant.



Chapitre 6 – La collecte en déchèterie

L'organisation des déchèteries

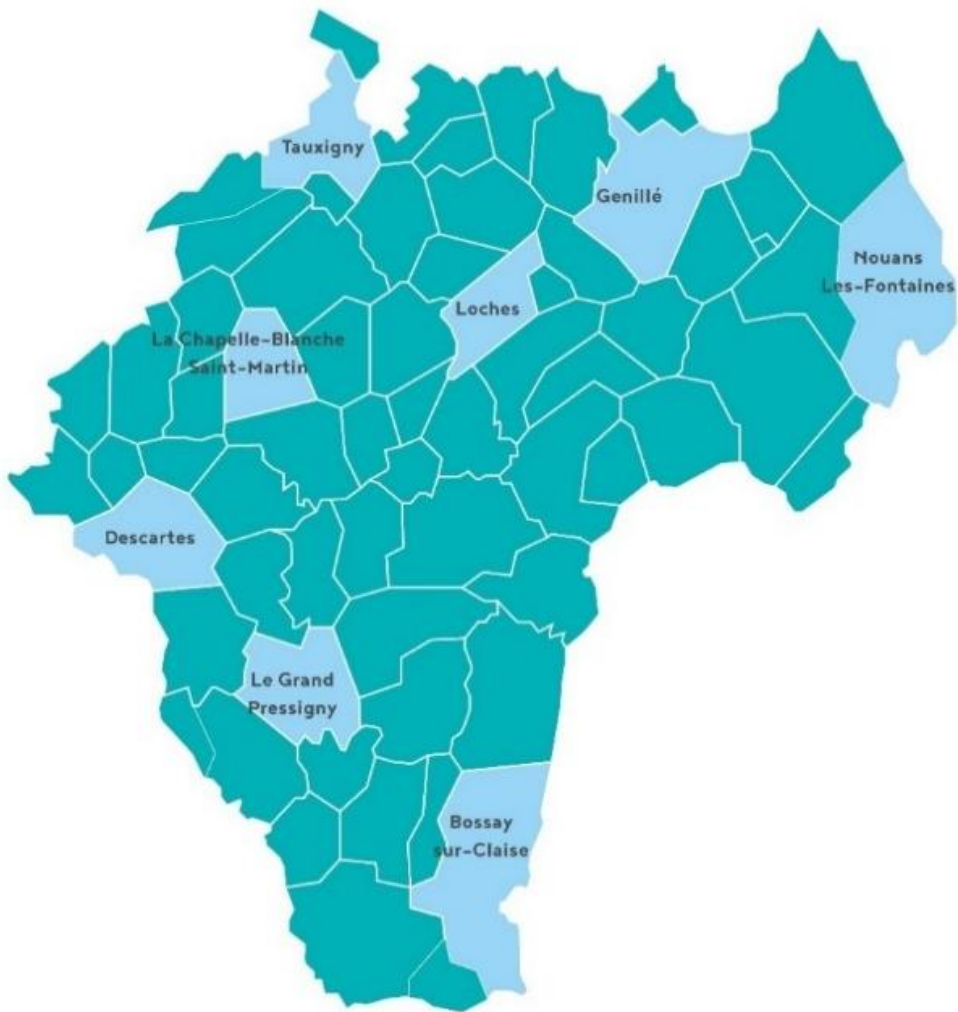
La Communauté de Communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire.

Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie sur le haut de quai par un ou plusieurs agents.

Loches Sud Touraine a conventionné avec le SMICTOM d'Amboise et la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut pour permettre l'accès à ses déchèteries aux habitants des communes de Céré-La-Ronde, Buxeuil, Leugny et Saint- Rémy-sur-Creuse. Il s'agit de conventions payantes (11,96 € / passage en 2024).

Implantation des 8 déchèteries sur le territoire



Les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouverture sont harmonisés et évoluent suivant la saison :

Du 01 octobre au 31 mars : Le matin 9h00-11h45 L'après-midi 13h00-16h15

Du 01 avril au 30 septembre : Le matin 8h30-11h45 L'après-midi 13h00-16h45.

Les jours périodes d'ouvertures sont variable

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	Matin	Après-midi	Fermée	Après-midi	Fermée	Après-midi
La Chapelle-Blanche-St Martin	Fermée	Journée	Fermée	Journée	Journée	Journée
Descartes	Journée	Matin	Journée	Fermée	Journée	Journée
Genillé	Fermée	Matin	Fermée	Matin	Fermée	Après-midi
Le Grand-Pressigny	Après-midi	Fermée	Après-midi	Matin	Fermée	Matin
Loches	Journée	Après-midi	Journée	Journée	Journée	Journée
Nouans-les- Fontaines	Fermée	Fermée	Matin	Fermée	Fermée	Matin
Tauxigny-Saint-Bauld	Fermée	Fermée	Journée	Fermée	Journée	Journée

NB : Les usagers ne sont pas acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les modalités d'accès

Le règlement intérieur des déchèteries a été approuvé le 7 décembre 2023 par le Bureau communautaire. Une carte d'accès est attribuée gratuitement à chaque foyer et chaque entreprise qui en fait la demande. Elle permet l'accès aux 8 déchèteries du territoire. La carte d'accès qui est délivrée aux particuliers est créditée de 25 passages pour une année civile. Par ailleurs, les entreprises sont facturées forfaitairement à hauteur de 12 € par passage (tarif 2024), dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart.

Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches, Tauxigny et Descartes)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures (sauf Tauxigny)

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons) - Ampoules
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

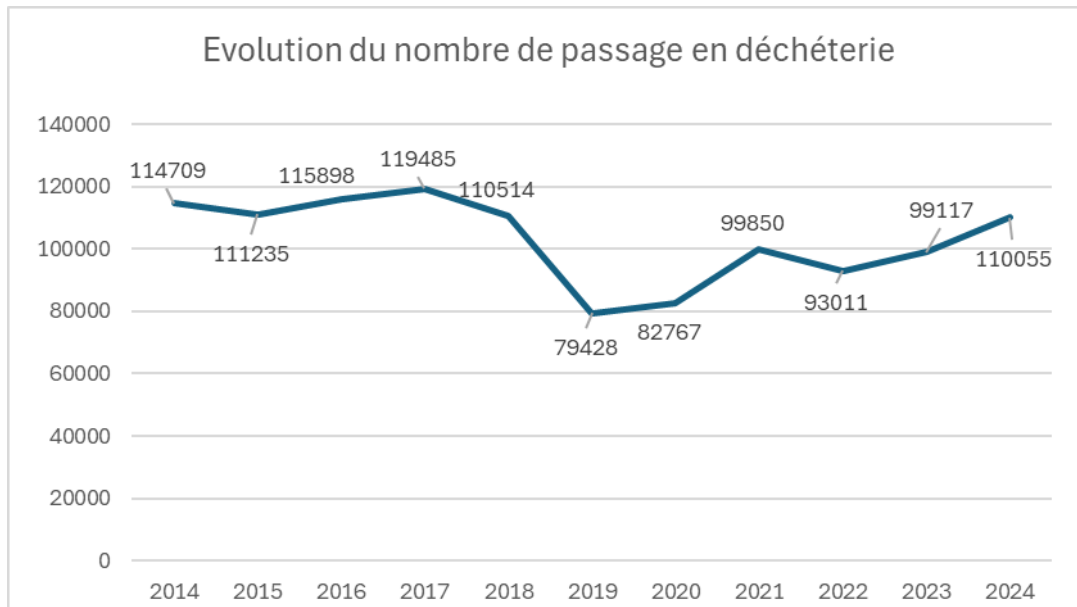
Autres déchets acceptés en déchèterie en bacs ou containers :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules de café
- Radiographies

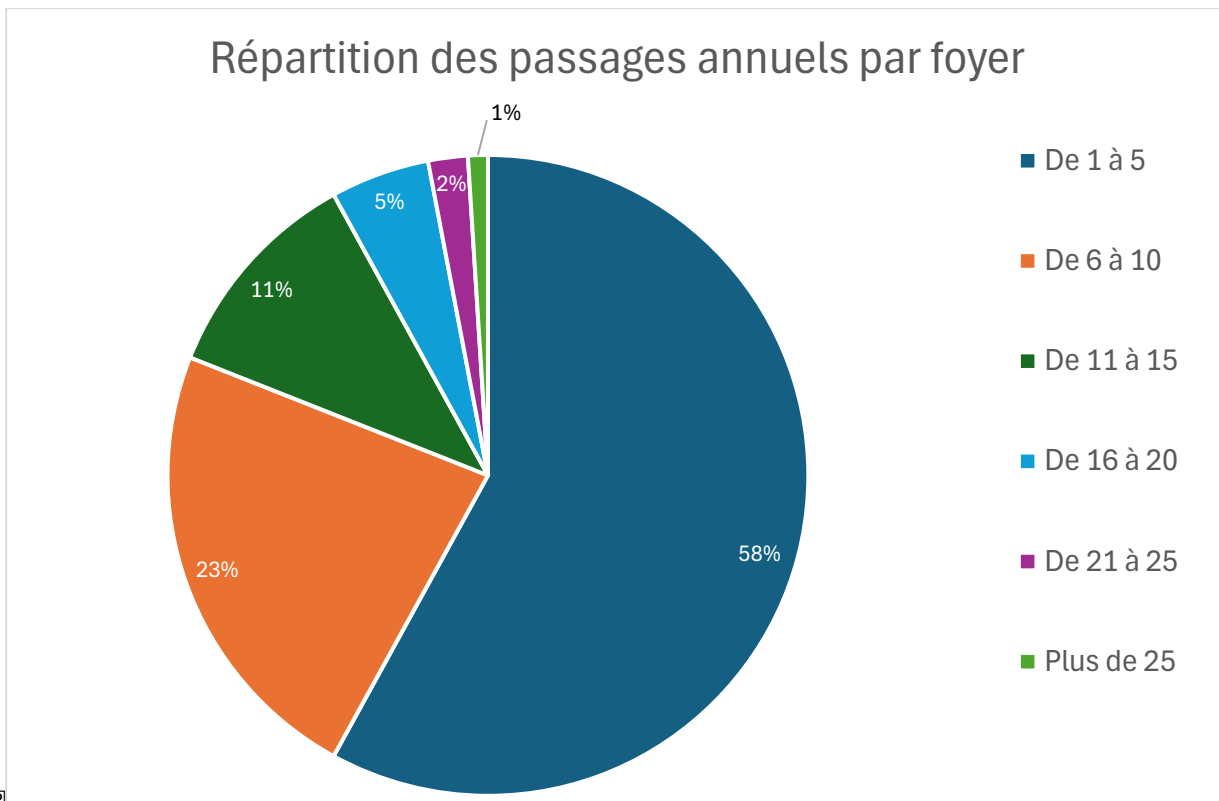
Résultats 2024 des collectes en déchèteries

Fréquentations

En 2024, la fréquentation des déchèteries a augmenté de 11 %.

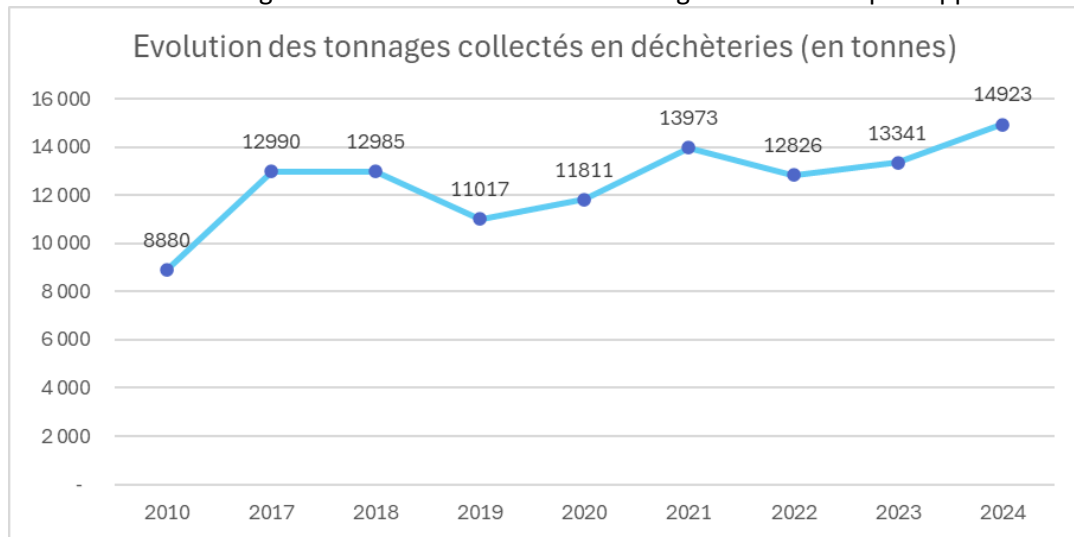


La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :



Évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de 12% par rapport à 2023.



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2024

Déchèteries

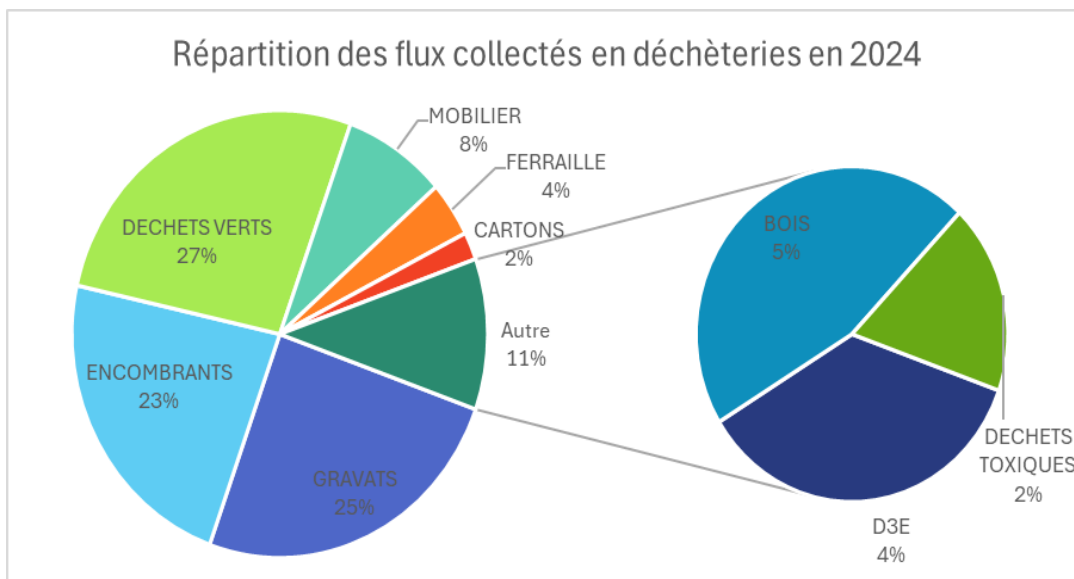
14 923 tonnes
 contre 13 341 en 2023
 soit une augmentation de 12%

Les trois plus gros apports qui représentent 75 % des matériaux traités sont :

- gravats (3625 tonnes)
- déchets verts (4058 tonnes)
- encombrants (3380 tonnes)

Soit 294 KG par habitant, en forte augmentation par rapport à 2023

CHIFFRES NATIONAUX
 TERRITOIRE RURAL - ADEME
 2023
 230 Kg/habitant



La fréquentation et les tonnages sont en forte augmentation en 2024. Avec notamment, 580 tonnes de végétaux en plus réceptionnés en raison de conditions climatiques maussades. Après plusieurs années de baisse, le tout-venant est en augmentation de 9%, sans atteindre les 3 825 tonnes de 2018, année la plus élevée depuis la fusion.

La nouvelle filière Articles de Sports et Loisirs déployée sur les déchèteries de Loches et Descartes a permis de collecter séparément 7 tonnes de déchets qui pour certains allaient en benne ferraille, mais pour les autres étaient placés en benne encombrants.

La filière outillage du peintre, mise en place début juillet a permis de sortir 280 kg des encombrants.

Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne

		Bossay (1)	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Gd- Pressigny	Nouans	Tauxigny	Loches	Total tonnage / Moyenne %
Fréquentation 2024		7 953	12 689	23 599	5 908	5 854	3 048	9 709	41 295	110 055
Comparaison avec la fréquentation en 2023		+22 %	+7 %	+16%	+10%	-7 %	-2%	+7 %	+13 %	+11 %
Végétaux	Tonnage	116,00	519,00	1 042,00	170,00	173,00	69,00	366,00	1 603,00	4 058
	Coût en € HT/tonne	24,01	35,95	36,05	86,62	36,04	118,14	79,36	62,36	59,94
Comparaison avec les tonnages 2023		-46%	+16 %	+31 %	+27 %	+17 %	+29 %	+8%	+29 %	+20 %
Tout- venant	Tonnage	287,00	538,00	552,00	225,00	193,00	108,00	249,00	1 227,00	3 379
	Coût en €/tonne	180,27	180,34	180,30	250,24	180,25	249,97	250,24	250,05	215,21
Comparaison avec les tonnages 2023		+8 %	-4 %	+18 %	+35%	-8 %	-4 %	+4 %	+14 %	+9 %
Gravats	Tonnage	217,00	540,00	799,00	141,00	141,00	62,00	245,00	1 482,00	3 627
	Coût en €/tonne	15,15	15,14	15,14	25,11	15,08	25,11	25,14	25,40	20,16
Comparaison avec les tonnages 2023		-17 %	+15%	-2 %	+21%	-10 %	-2 %	-16 %	+7 %	+ 2 %
Ferraille/ Batteries	Tonnage	61,00	81,00	118,00	36,74	44,00	22,00	38,00	195,00	595,74
	Recette €/tonne	101,94	106,96	100,23	100,00	100,00	112,00	101,51	113,33	104,50
Comparaison avec les tonnages 2023		+10%		+5 %	+11 %	-7 %	-12%	+7%	+2 %	+ 3 %
Bois	Tonnage		93,36	196,10		92,14	17,38	80,52	262,48	741,98
	Coût en €/tonne		150,86	79,38		130,69	99,59	99,75	99,75	110,00
Comparaison avec les tonnages 2023			+624%	+43%		+5%	-5 %	+18 %	+14 %	+34 %
Cartons	Tonnage	28,46	49,82	72,42	27,76	26,74	7,24	40,94	106,00	359,38
	Coût en €/tonne	304,31	348,33	238 ,27	177,52	258,22	177,78	177,88	177,98	232,54
Comparaison avec les tonnages 2023		-11%	+2%	+32 %	+14%	-7 %	-56 %	+ 10%		+ 3 %
DEEE*	Tonnage	57,63	75,96	104,67	30,94	38,04	21,01	41,39	176,16	545,80
	Recette €/tonne	84.07								
Comparaison avec les tonnages 2023		+18 %	+9%	+15 %	+14 %	-7 %	+16%	+18 %	+ 15 %	+ 13%
Mobilier	Tonnage	94	183,15	326,90	77,58		49,68	84,85	403,62	1 219,78
	Recette €/tonne	30.78								
Comparaison avec les tonnages 2023		+73 %	+13 %	+18 %	+51 %		+50 %	+6 %	+ 7%	+ 18 %
DTQD**	Tonnage	19,53	31,10	47,27	17,20	12,12	11,84	9,77	66,39	215,22
	Coût en €/tonne	417,16	510,50	443,05	764,53	432,98	881,56	717,75	489,60	582,14
Comparaison avec les tonnages 2023		+36%	+6 %	+28 %	+65 %	+2%	+21%	-34%	+ 22%	+18%

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ce sont des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie tels que les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, etc.

** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersé. Ce sont des déchets toxiques des ménages tels que les peintures, les filtres à huiles, etc.

(1) Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site pour être broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local. L'absence de pont-basculé ne permet pas de connaître le tonnage précis.

Chapitre 7 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Le traitement des déchets pour la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2024 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage des Ordures Ménagères et encombrants de la zone NORD	Société Coved Paprec	Chanceaux près Loches (37)
Installation de stockage des Ordures Ménagères et encombrants de la zone SUD	Société SUEZ	Gournay (36)
Centre de tri (emballages)	SPL Tri Val de Loire	Parçay-Meslay (37)
Traitement des déchets ménagers spéciaux	Société PROTEC	Nouâtre (37)
Traitement des déchets ferrailles	Société PASCAULT	Descartes (37)
Traitement des végétaux	Société COMPOGREEN	Descartes (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement du papier	SPL Tri Val de Loire	Parçay-Meslay (37)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (Emb.)	Tri sur tapis roulant + Tri manuel
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (OM) Encombrants, Gravats	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Ferrailles, Batteries	Filière de recyclage
Traitement des végétaux	Végétaux des déchèteries	Filière de compostage
Valorisation du verre bouteille	Verre	Filière de recyclage
Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement (OM + DNDAE + refus de tri)	Traitement des emballages et cartons des AE	Recyclage du verre	Recyclage du papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	9 019 t	2 170 t	2 381 t	642 t

Chapitre 8 - Budgets et coût du service

Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
011 Charges à caractère général	6 186 796,22 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 433 886,48 €
014 Atténuations de produits	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	468 589,90 €
65 Autres charges de gestions courantes	72 631,53 €
66 Charges financières	5 774,21 €
67 Charges exceptionnelles	7 684,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	21 412,00 €
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024	8 196 774,37 €

Le montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises en contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers se décline de la façon suivante :

PRESTATION/P RESTATAIRE	COVED/ PAPREC	SUEZ	SPL TRI VAL DE LOIRE	PASCAULT	PROTEC	COMPOGREEN
Collecte des ordures ménagères et des emballages	1 149 808,08					
Transport et tri des emballages			878 281,27			
Transport et traitement des OM	825 888,99	902 934,11				
Transport et traitement des déchets des déchèteries	771 882,01			445 549,16	112 578,70	91 513,79
Transport et traitement des biodéchets	21618,09					

En 2024, les dépenses relatives à la pré-collecte sont les suivantes :

- Achat de bacs de collecte pour la revente aux usagers : 123 411,91 € à la société ESE Environnement
- Achat de composteurs pour la revente aux usagers : 127 981,10 € à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte pour les déchets ménagers en porte à porte	31/12/2024 (mini) ou 2026 (maxi)
SUEZ	Transport et traitement des déchets ménagers OM SUD	31/12/2025 (mini) ou 2026 (maxi)
COVED	Transport et traitement des déchets ménagers OM + DNDAE NORD	31/12/2025
COVED SAS	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Nord CCLST	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PASCAULT SA	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Sud CCLST Collecte et valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PROTEC SA	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
ALLIAPUR MEGAPNEU	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	Pas de contrat (prochain contrat 2025-2029) Tacite reconduction
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	31/12/2024
VERALLIA	Reprise du verre issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2029
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2027
Eco-systèmes	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2027
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2027
EcoMaison	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2029
Re_fashion	Collecte séparée des Textiles	Reconduction tacite chaque année
Ecologic	Collecte séparée des Articles de Sports et Loisirs	31/12/2027
Cyclevia	Collecte des huiles usagées	31/12/2028
Corepile	Reprise de piles et des accumulateurs	31/12/2024

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
002 résultat du fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	927 955,37 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 684,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	857 662,37 €
73 Impôts et taxes	6 723 508,00 €
74 Dotations, subventions et participations	1 057 947,20 €
75 Autres produits de gestion courante	17 064,54 €
77 Produits exceptionnels	60 000,00 €
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2024	9 653 821,48 €

La section d'investissement

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 684,00 €
041 Opérations patrimoniales	34 465,36 €
16 Emprunts et dettes assimilées	98 209,52 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	688 849,15 €
23 Immobilisations en cours	216 034,92 €
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024	1 047 242,95 €

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	387 402,84 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 Produits de cessions	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	468 589,90 €
041 Opérations patrimoniales	34 465,36 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	537 006,81 €
13 Subventions d'investissements	56 980,96 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2024	1 484 445,87 €

Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissement

Le site de La Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.), d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le site de La Celle-Guenand ne reçoit plus de mâchefers en provenance de l'usine d'incinération de Saint-Benoît-la-Forêt comme prévu par son arrêté.

En 2022, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine avait lancé une consultation pour faire l'analyse chimique de la grave de mâchefer afin de valider sa réutilisation en technique routière. Il en ressort qu'environ 40 000 tonnes sont valorisables et que 5 000 tonnes devront rester dans le casier.

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis de l'arrêté préfectoral du site (hauteur), la Communauté de communes a conclu un marché de valorisation d'une partie de ces mâchefers (environ 20 000 tonnes) incluant également la fermeture du casier (avec de l'argile puis de la terre végétale). Ce marché était prévu sur 2 ans maximum, 2024 et 2025. Il a été prolongé jusqu'au 31/12/2025

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de La Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP
- Suivi de la station de traitement : SATESE 37

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant.

La qualité du rejet est variable avec des pics pour le NO_3^- . Des actions curatives ont été mises en place.

Une vigilance est portée sur des traces d'hydrocarbures identifiées dans le bassin de traitement.

La surface de stockage des déchets s'étend sur environ 4 hectares.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie.

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une au printemps et une à l'automne.

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2024

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La qualité est conforme aux normes de l'arrêté préfectoral.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finitions. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.

En complément du bassin des lixiviats, il y a un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales,
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres),
- Lixiviats traités.

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement.

Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Un projet de création d'un Eco pôle est en cours de finalisation sur le site par la société COVED.

Une promesse de vente du site a été signée en mars 2024 entre CCLST et la société COVED. La vente devrait avoir lieu au plus tard le 31 juillet 2025.

Chapitre 10 – Projets 2025

Prévention des déchets

- Poursuite du développement du tri à la source des biodéchets
- Mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en lien avec le PLPDMA départemental 2024-2030 (porté par Touraine Propre)
- Mise en œuvre de l'appel à projet tri hors foyers

Collecte

- Optimisation des tournées
- Poursuite de la suppression des points noirs (marches arrière notamment)
- Mise à jour des contraintes locales et arrêtés municipaux
- Valorisation des mâchefers et fermeture définitive du casier concerné (au plus tard le 31 janvier 2026)
- Renouvellement de PAV verre et papiers

Déchèteries

- Analyse du réseau des huit déchèteries pour amélioration/évolution du service rendu à l'utilisateur et se doter d'un Plan Pluriannuel d'Investissement
- Mise en place de la filière REP PMCB (matériaux de construction et bâtiment) sur des déchèteries
- Pérennisation des zones réemploi
- Renouvellement d'une partie du parc de bennes déchèteries
- Achat de 3 bennes à capots cartons